
Adresse du comité de surveillance de Joigny (Yonne) qui remercie la Convention pour son décret du 18 floréal, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Joigny (Yonne) qui remercie la Convention pour son décret du 18 floréal, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25101_t1_0120_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

décret qui ordonne, dans toute la République, de professer, par un Culte en l'honneur de l'Etre Suprême, la Sublime Morale du Vertueux Robespierre. S. et F.»

MATHON, FRANÇOIS, CENUR (?), ROCHER, LICOURS, GRIMBERT, DAUDRÉ, LE SUEUR, LEMOINE (Secrét.), DEFLANDRE (présid.). BÉNARD.

18

Les citoyens composant la société populaire du canton d'Héricourt, district de Lure, département de Haute-Saône, félicitent la Convention nationale sur son sublime décret, qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. « Législateurs, disent-ils, vous venez de donner à l'homme tout son prix, et à la pensée toute son élévation; vous venez d'abattre à-la-fois le fanatisme et l'immoralité; enfin, vous venez de raffermir la liberté, l'égalité, la République, sur les mœurs, la probité et toutes les vertus. Gracias vous en soient rendues! » Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Héricourt, 30 flor. II] (2).

« citoyens législateurs

La régénération du gouvernement s'achève : celle d'un peuple entier va devenir aussi votre ouvrage et cette révolution sera plus étonnante encore que celle qui renverse toutes les oppressions. A la place des vices qui étoient le fruit du despotisme vous retablirez les mœurs, la probité, toutes les vertus, et déjà vous venez d'en raffermir les bases sur ces deux grandes vérités qui donnent à l'homme tout son prix et à la pensée toute son élévation : en même temps vous faites justice de ces grands déprédateurs dont les vexations et la fraude ont fait si longtem souffrir le peuple, de ces etres couverts d'or et de vices qui portoient avec eux le Soufle de la corruption : et c'est déjà un grand pas vers la régénération que de purger le sol de la vertu des hommes les plus vicieux. Recevez législateurs, nos remerciements et nos félicitations.

Continuez d'abattre à la fois le fanatisme et l'immoralité en retablissant dans leur pureté ces principes éternels qui font le lien de toute société humaine. Et que la sainte montagne fasse entendre encore une fois ces loix morales primitives dont la sanction est la garantie des devoirs et la caution de tous les citoyens envers chacun d'eux S. et F.»

PERDRÈZE (présid.), NOBLOT, MEQUILLER [et 2 signatures illisibles].

19

Le comité de surveillance de Joigny, département de l'Yonne, remercie la Convention nationale de la proclamation contenue en son

décret du 18 floréal. « Cette sentence, dit-il, va porter la mort chez les aristocrates et les despotes, et ramener le calme dans le reste de l'univers. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Joigny, 2 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Le fanatisme et la superstition sont anéantis; nous vous remercions du Decret solennel par lequel vous avez déclaré que le peuple français reconnoissoit l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame.

Cette sentence vat porter la mort chez tous les aristocrates et les Despotes, ramener le calme et l'unité des opinions et coopérer au bien général. Nous applaudissons à vos sages travaux et protestons de notre dévouement à toutes les mesures revolutionnaires et à tous vos décrets.

Vivent la convention nationale, le Comité de Salut public et les armées où la victoire est à l'ordre du jour. S. et F.»

TISSET, CORTIER, BIUTEAU (secrét.), BARNIER, BEZIN (présid.), SALMON, BIARDET (?), SIATTIER, BOURBAULT, LEON (?)

20

La société populaire d'Etrechy-la-Montagne, district d'Etampes, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux immenses; elle demande la non-admission aux emplois quelconques, non-seulement des ex-prêtres et nobles, mais encore de tous leurs agens. Cette société se plaint de ce que, dans la distribution des secours accordés aux indigens, il se commet des abus; elle en demande la réforme. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin et renvoi aux comités des secours et de salut public (3).

21

Les membres composant le conseil-général du district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, envoient à la Convention nationale un état contenant, 1°. les dons faits par tous les citoyens de ce district; 2°. les cuivres, étains, fers, ferrailles, fontes, plombs et métaux de cloches, envoyés dans les magasins de Paris; 3°. le résultat de la vente des biens nationaux, celui de la vente des biens des émigrés, et la quantité d'argenterie envoyée à la monnaie. Ils joignent aussi l'état des effets qui se trouvent dans les magasins, et qui sont propres à l'habillement et équipement tant de l'infanterie que de la cavalerie. Ils ont envoyé à Tresnel, le 25 floréal, 111 selles, 74 couvertures de chevaux, 250 peaux de mouton passées, et 8 schabraques, 20 selles équipées, 170 livres de cordages, et une voiture d'autres effets propres

(1) P.V., XL, 95. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 9.

(1) P.V., XL, 95. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 308, pl. 1196, p. 12.

(3) P.V., XL, 95. Bⁱⁿ, 6 mess.